



**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.02.2023**  
**EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 28**

**Présents : 22**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Salvador-Jean LUDENA, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Audrey de FERNEL, Frédéric RAVEAU, Sylvvy HAUFF, Didier LOUSSIER, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Magali PRADEL

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI  
Roch DOSSOU a donné pouvoir à Salvador-Jean LUDENA  
Jérôme DUVERNOY a donné pouvoir à Pauline LACLEF  
Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE  
Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS  
Michel BOISRAME a donné pouvoir à André BLUZE

**Secrétaires de séance :**

Delphine FOURCADE et Marie-France AGNOFE

**Quorum : 15**

**Ordre du Jour :**

1. Adoption d'un règlement budgétaire et financier
2. Rapport d'orientations budgétaires 2023
3. Convention de mutualisation en matière de systèmes d'information et numérique – 2022/2026
4. Avenant financier 2021/2022 a la convention de service commun
5. Mini séjour printemps à la commanderie d'Arville
6. Communication état des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2022
7. Modification du tableau des effectifs
8. Mise en compatibilité plu barrage de Rennemoulin

**Marc TOURELLE**

Bienvenue à toutes et à tous, bienvenue à l'assistance nombreuse ce soir et bienvenue à vous qui nous regardez. Nous avons heureusement pu récupérer notre liaison Internet que nous avons perdue depuis deux heures, nous pouvons donc diffuser en direct ce conseil municipal.

Le conseil municipal de ce soir a surtout pour objet, comme il en est d'habitude au mois de février, d'aborder les orientations budgétaires. Chaque élu en charge de délégations indiquera quelles sont ses orientations pour le budget de cette année, avant que nous ne précisions les choses dans les semaines à venir pour un vote du budget qui interviendra en avril.

**INFORMATIONS GENERALES****Marc TOURELLE**

Comme il est de tradition, je vais commencer par les informations générales, où il y aura en même temps l'une des questions que m'a posées l'opposition concernant le T 13, puisqu'il y a dans l'assistance ce soir un nombre important de riverains de la ligne T 13. Nous allons donc faire ce point d'actualité.

Vous savez qu'il y a eu, ici même dans cette salle, début décembre une réunion avec les associations, IDFM, Bruitparif et toutes les personnes concernées autour de la table. Cette réunion avait acté, de la part d'IDFM, une fin de non-recevoir quant à la proposition très concrète de réduction de la vitesse que nous avons faite, avec Jacques Alexis et l'équipe municipale de Bailly. Je ne vais pas reprendre tous les points de discussion puisqu'ils figurent au procès-verbal de la séance précédente que nous allons adopter aujourd'hui. Je veux simplement indiquer que nous avons écrit, en date du 21 décembre 2022, un courrier qui est en ligne sur le site de la ville à la rubrique « T 13 ». Nous n'avons pas encore eu de réponse officielle à ce courrier mais d'après les informations que j'ai, cette réponse devrait arriver cette semaine.

Aujourd'hui s'agissant de ce T 13, je peux en premier lieu vous indiquer que nous voterons dans le budget l'acquisition de nouveaux capteurs sonores pour avoir un enregistrement en direct avec des niveaux moyennés mais aussi les pics de bruit. Et pour répondre à l'une des questions qui m'a été posée, les résultats de ces mesures seront tout à fait transparents et pourront être transmis sur le site internet de la commune.

En second lieu, nous avons eu une réunion sur les points de végétalisation et aujourd'hui les investigations sont en cours pour identifier ceux qui seront proposés le long de la ligne.

Ensuite, il se trouve qu'un arrêté a été pris en date du 29 septembre 2022 pour fixer « à titre expérimental les modalités de détermination et d'évaluation applicables à l'établissement d'indicateurs de gêne due au bruit événementiel des infrastructures de transport ». Cet observatoire était attendu, la ligne T 13 n'y est pas. Un certain nombre de collectivités y sont pour une période d'observation ouverte du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023 et les mesures sont en cours. L'arrêté est très technique, mais nous aurons l'occasion de le partager prochainement avec les différentes parties concernées, puisque j'ai reçu, à leur demande, l'association Riverail qui souhaitait que l'on puisse poursuivre un travail d'information et de collaboration en commun. J'ai donc indiqué à l'association que j'y étais tout à fait favorable et c'est Jérôme Duvernoy qui représentera la commune puisqu'il a en charge cette délégation du bruit. Nous pourrions donc mener un travail, à la fois sur le résultat de ces mesures et sur les conclusions de cet observatoire du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023, qui se poursuivra ensuite du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 octobre 2025.

Ce qui est en jeu, et c'est ce que nous avons envisagé avec l'association Riverail, c'est aussi de pouvoir, dès maintenant, anticiper ce que sera la ligne T 13 avec le prolongement vers Achères et les risques de nuisances fortement accrues. Nous allons donc être vigilants et nous le serons ensemble selon des modalités qui restent à fixer avec l'association.

Voilà pour le point concernant le T 13 et je sais que les personnes ici présentes sont très attentives à cela. En tout cas, je peux leur dire que nous sommes toujours mobilisés, avec mon collègue Jacques Alexis, contre ces nuisances sonores.

**Magali PRADEL**

Concrètement, si j'ai bien suivi, tu comptes investir dans de nouveaux capteurs, sachant que pour les anciens nous n'avons pas eu de diffusion des enregistrements de bruit. Et tu comptes réfléchir à la végétalisation. Effectivement, nous pouvons tous nous réjouir que le Tram 13 soit arrivé à Noisy, mais pour tous ceux qui souffrent du bruit, que comptes-tu faire exactement ?

**Marc TOURELLE**

J'ai dit tout ce que nous allons faire, je ne vais pas paraphraser ce que j'ai dit : il y a un travail sur la végétalisation et il y a l'acquisition de nouveaux capteurs, pour avoir aussi nos propres mesures. D'ailleurs, en plus de nos capteurs il y aura également, comme il s'y était engagé, un capteur de Bruitparif. Je crois qu'une convention est en cours avec la Gaillarderie pour installer ce capteur.

**Magali PRADEL**

La végétalisation n'a jamais arrêté le bruit, pour les gens qui sont concernés par le bruit et qui sont derrière nous, on leur dit quoi ? Pas de chance, ils sont mal placés ?

**Marc TOURELLE**

Je crois que je l'ai bien dit : nous ne restons pas les bras croisés, nous avons fait trois courriers, quatre réunions plénières, les gens qui sont ici et leurs représentants ont pu eux-mêmes entendre, de la part des services d'IDFM, une fin de non-recevoir contre nos propres propositions, voilà où nous en sommes.

**Magali PRADEL**

Oui, selon les normes, mais une fois que l'on a dit qu'IDFM est dans les normes, il y a peut-être éventuellement d'autres choses à faire.

**Marc TOURELLE**

Et c'est ce que j'ai proposé ce soir.

**Magali PRADEL**

Ah, d'accord. C'est donc le début d'un groupe de travail pour réussir à réduire le bruit à Noisy-le-Roi. C'est cela qu'il faut comprendre ?

**Marc TOURELLE**

C'est un travail avec l'association qui représente les riverains, qui nous a demandé – et j'en ai également fait part à mon collègue – de pouvoir mener ensemble ce travail, nous le faisons donc.

**Magali PRADEL**

Mais c'est en vue de réduire le bruit à Noisy-le-Roi.

**Marc TOURELLE**

Mais c'est toujours notre objectif de réduire les nuisances.

**Magali PRADEL**

Cela va sans dire mais c'est mieux en le disant.

**Marc TOURELLE**

Nous ne nous rencontrons pas pour parler des petits oiseaux, le travail et les demandes que nous faisons sont bien précises. Voilà où nous en sommes.

Je propose que nous avançons, j'en ai terminé avec les informations générales. Je reviendrai en fin de conseil sur d'autres questions qui ont été posées sur d'autres sujets.

**Magali PRADEL**

Les administrés qui sont venus pour avoir des informations sur l'antenne Free doivent-ils attendre la fin du conseil municipal pour entendre quelque chose ?

**Marc TOURELLE**

Je vais les recevoir, bientôt d'ailleurs il me semble, mais on peut faire une communication à ce sujet dès maintenant s'il y a des gens présents. Marie-France, peut-être peux-tu faire un point d'étape sur la demande qui a été déposée par l'opérateur Free.

**Marie-France AGNOFFÉ**

Bonsoir à tous. Effectivement, Free mobile a déposé un dossier d'information mairie (DIM) le 26 septembre dernier pour l'implantation d'une troisième antenne relais, afin de répondre à une problématique ponctuelle de trafic sur la D 307 aux heures de pointe. Du rond-point de Noisy-le-Roi jusqu'à Saint-Nom-la-Bretèche, les embouteillages créent une saturation de l'antenne. Il y a donc une demande d'implantation, à 600 mètres de

l'antenne existante. Même si nous ne sommes a priori pas d'accord avec cette troisième implantation, c'est un dossier qu'il faut tout de même étudier.

Le comité consultatif intercommunal « antennes » s'est tenu le 17 janvier dernier. Les différents services compétents ont analysé le dossier, nous avons aussi auditionné Free mobile le 24 janvier dernier. Ils nous ont fait une présentation et une argumentation pour expliquer l'objectif de cette implantation. Il faut savoir que sur Noisy-le-Roi la couverture est plutôt bonne, voire très bonne à certains endroits. De ce fait, nous doutons que cette demande réponde à des critères d'intérêt général pour la commune.

Aujourd'hui, notre position est donc de refuser cette nouvelle implantation. Nous recevons le collectif mercredi 15 février, je pourrai donc apporter plus d'explications.

**Marc TOURELLE**

Merci, Marie-France, pour ce point.

**Magali PRADEL**

J'ai une question : le dossier DIM a été déposé fin septembre par Free et a été mis sur le site début janvier.

**Marie-France AGNOFFÉ**

Oui, effectivement, le 6 janvier.

**Magali PRADEL**

D'accord. Donc jusqu'à preuve du contraire, cela fait un peu plus de trois mois, pourquoi cela ?

**Marie-France AGNOFFÉ**

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un dossier qui, dès le départ, n'a pas été très bien accueilli par la commune, c'est vrai que nous n'avons pas forcément tout de suite pensé à le présenter sur le site.

**Magali PRADEL**

C'est réglementaire.

**Marie-France AGNOFFÉ**

C'est maintenant quelque chose qui est corrigé et qui a été porté à la connaissance des administrés.

**Magali PRADEL**

OK. Vous avez donc annoncé un avis défavorable, ceci dit si Free dépose un dossier, que va-t-il se passer ?

**Marie-France AGNOFFÉ**

Nous n'avons pas encore reçu de demande d'autorisation préalable, mais ils savent qu'elle sera refusée et sont en droit de faire un recours. Il y a également d'autres communes à proximité vers lesquelles nous leur avons proposé de se tourner : Villepreux, Saint-Nom-la-Bretèche.

**Magali PRADEL**

Et dans le cas d'un recours de Free, nous aurons une information plus rapide que 26 septembre – 6 janvier ?

**Marie-France AGNOFFÉ**

Effectivement, nous ferons une information régulière et nous allons rencontrer le collectif de riverains cette semaine. Pour l'instant, comme je l'ai dit, nous n'avons encore rien reçu par rapport à une demande préalable de travaux.

**Marc TOURELLE**

Merci, Marie-France. Pour résumer et abonder, nous ne sommes absolument pas persuadés de l'intérêt pour la commune d'une telle implantation. Nous n'avons pas reçu de dossier de demande d'autorisation à ce jour, mais si nous en recevons une concernant cette implantation, elle sera refusée.

Je propose maintenant que nous passions à la suite.

**Marc TOURELLE**

Concernant les décisions qui ont été prises, est-ce qu'il y a des questions ?

**Magali PRADEL**

Au niveau du centre technique municipal, il y a quelque chose que je ne comprends pas : « 1) décide de s'engager financièrement à hauteur de 30 % du montant du projet », je ne comprends pas ce que cela veut dire.

**Marc TOURELLE**

Cela veut dire que lorsque l'on sollicite une subvention, il faut au minimum assurer 30 % d'autofinancement sur ce projet.

**Magali PRADEL**

Certes, mais si la commune s'engage dans ce projet, on engage bien la commune pour la totalité du projet.

**Marc TOURELLE**

Bien sûr. André ?

**André BLUZE**

J'ai une question sur l'actuelle parcelle du centre technique municipal : il y a marqué qu'il y aura un équipement public, je voudrais savoir quel type d'équipement public il va y avoir à la place du centre technique municipal.

**Marc TOURELLE**

Les réflexions portent aujourd'hui sur le redimensionnement du parc relais et sur la création d'équipements scolaires.

**André BLUZE**

D'accord. Une autre question : les gens qui habitent le long du centre technique municipal vont être relogés, comment cela va-t-il se passer ?

**Marc TOURELLE**

Ces gens ont été reçus aujourd'hui, nous allons faire cela au mieux.

**André BLUZE**

Ce sont des locataires des bâtiments municipaux, je suppose ?

**Marc TOURELLE**

Non, de logements sociaux, mais, je vais laisser Patrick répondre.

**Patrick KOEBERLE**

Effectivement, il y a deux familles concernées par la déconstruction de leur logement. Nous les avons reçus, ils sont informés, nous sommes en recherche de solutions pour les reloger, bien sûr, en lien avec le bailleur social.

**André BLUZE**

D'accord. Ce sont les deux maisons qui sont le long, les autres maisons à côté du tennis ne seront pas touchées.

**Patrick KOEBERLE**

Ce sont uniquement les deux maisons qui sont concernées le long du centre technique municipal.

**André BLUZE**

D'accord. Dernière question : le cahier des charges va être donné à la société qui va faire cette étude, pourrions-nous avoir une idée de ce cahier des charges ?

**Marc TOURELLE**

Oui, de toute façon nous ferons une réunion. Là, nous sommes vraiment sur les premiers éléments qui sont, en amont du projet, afin de pouvoir solliciter un maximum de subventions. Mais il est bien évident que nous n'engageons pas de montant des travaux sur le budget 2023, cela fera l'objet d'inscriptions budgétaires au-delà. Mais évidemment, nous informerons une fois que le cahier des charges sera prêt.

**André BLUZE**

Autre question : concernant ce que nous demandons à l'association qui va venir utiliser le bassin d'apprentissage, avons-nous tenu compte des augmentations de coûts d'électricité pour fixer le montant de la redevance ?

**Marc TOURELLE**

Oui.

**André BLUZE**

Les 50 € sont donc vraiment justifiés par rapport à cela ?

**Marc TOURELLE**

Oui, tout à fait.

**André BLUZE**

D'accord, merci.

**Magali PRADEL**

Concernant la requalification de la rue André Le Bourblanc, au niveau de la séquence 3 il y a un montant de 974 000 € HT. Or, dans la présentation en 2020 de la séquence 3 de la circulation douce, il y avait 297 000 €. C'est parce que ce ne sont pas les mêmes périmètres ?

**Marc TOURELLE**

Oui, on ne parle pas des mêmes périmètres car il y a notamment le redimensionnement du parking du Chanoine Zeller en plus.

**Catherine DOTTARELLI**

Toujours sur le même sujet, on parle d'une prospective, est-ce que les places de parking sur cette rue commerçante, du fait de son aménagement, seront supprimées ? Et si oui, comment réagissent les commerçants ?

**Marc TOURELLE**

Nous avons déjà réuni les commerçants à trois reprises, nous allons de nouveau les réunir une dernière fois mi-mars, me semble-t-il, puisque certains commerçants sont nouveaux. Il y a deux options : une option avec conservation des parkings au nord et une option sans ces parkings, sachant qu'en redimensionnant le parking Zeller nous allons gagner une vingtaine de places. Les deux options ont été présentées lors de la réunion publique que nous avons faite avec les commerçants. Ils étaient tout à fait favorables à la solution de suppression de parkings au nord de la voie. Pour autant que nous puissions aménager les choses en tenant compte, bien évidemment, de leurs spécificités. En effet, il y a différents types de commerces sur cette voie, des commerces qui nécessitent absolument un parking à proximité de façon courte, avec l'importance d'un turnover, comme la boulangerie ou le tabac. Et d'autres où l'on a la possibilité d'avoir une solution de parkings un peu plus loin mais en proximité tout de même, et le parking Zeller offre une solution de proximité tout à fait appréciable. Nous devons donc encore revoir cela, avec les commerçants avant le début des travaux prévus au mois d'août pour gêner le moins possible l'activité commerciale de la rue.

**Magali PRADEL**

Sur la décision concernant la consultation d'un avocat sur le projet Chaponval, l'union des syndicats du Domaine de la Tuilerie est a priori contre le projet d'ouverture à l'urbanisme du secteur et la construction d'une gendarmerie. Je n'ai toujours pas compris pourquoi il fallait modifier le PLU pour pouvoir construire la gendarmerie. Je n'ai d'ailleurs pas compris ce que l'on construisait au niveau de la gendarmerie, si ce sont des locaux professionnels, c'est-à-dire une gendarmerie en tant que telle, si ce sont les locaux d'habitation des gendarmes, si ce sont les deux. Pourquoi y a-t-il ce recours et pourquoi on modifie le PLU, alors qu'à la lecture du PLU il me semble que nous ne sommes pas obligés de le modifier pour ce projet ?

**Marc TOURELLE**

Il y a plusieurs choses dans ta question mais il me semble avoir quand même parlé un certain nombre de fois de la gendarmerie.

**Magali PRADEL**

Oui, mais ce n'était pas clair.

**Marc TOURELLE**

Je vais en reparler, puisque nous, les élus, nous sommes toujours des ruminants. Il s'agit donc d'une gendarmerie avec les locaux professionnels et l'ensemble des habitations pour les gendarmes. C'est d'ailleurs l'un des gros atouts, il n'est pas le seul, de la construction de cette gendarmerie, c'est de pouvoir loger en un même endroit

tous les militaires de la gendarmerie et leur famille. Je rappelle qu'aujourd'hui à peine plus de la moitié des personnels de gendarmerie sont logés sur place, les autres sont logés soit sur Marly-le-Roi, soit sur Saint-Germain-en-Laye.

Pour ce qui concerne la mise en compatibilité du PLU, elle sera faite dans le cadre de la déclaration de projet, que nous avons initié lors du dernier conseil municipal me semble-t-il. C'est donc cette déclaration de projet qui indiquera s'il faut, oui ou non, opérer des modifications et lesquelles. Ce que je peux dire à l'heure actuelle, c'est que sur l'ensemble de cette parcelle qui fait environ 20 000 m<sup>2</sup>, un peu plus de la moitié, environ 12 000 m<sup>2</sup>, seront consacrés à la construction de la gendarmerie, le reste ne sera pas urbanisé et restera dans un état naturel.

**Magali PRADEL**

Ce que je ne comprends pas c'est que concernant cette zone, il est marqué dans le PLU que l'on peut y construire des bâtiments, de mémoire d'utilité publique. En quoi le texte ne répond-il pas au fait de construire une gendarmerie ?

**Marc TOURELLE**

La décision dont nous parlons concerne le fait de missionner un avocat pour répondre à un recours gracieux.

**Magali PRADEL**

Après, ma question est de savoir pourquoi les gens de La Tuilerie sont contre ce projet ?

**Marc TOURELLE**

C'est à eux de le dire, ce n'est pas à moi, en tout cas, leur demande a été rejetée. Nous irons donc les voir, bien évidemment, une fois que les choses seront un peu plus fixées et que nous aurons des visuels. Pour tout vous dire et vous tenir informés de l'avancée de ce projet de gendarmerie, j'ai été invité le mois dernier à participer à un jury de concours sur le choix d'une maîtrise d'œuvre. Une présélection de 4 architectes plus 2 suppléants a été faite, charge à eux de travailler et de présenter le projet qui correspond le mieux aux souhaits du Département, de la gendarmerie et de la ville. Le lauréat sera choisi en septembre. Je pense donc qu'à compter de septembre nous pourrons commencer à voir des visuels du projet.

**Catherine DOTTARELLI**

Quand a été déposé l'historique du recours, si tu peux nous donner une fourchette de délai ?

**Marc TOURELLE**

Je n'ai pas les dates, mais nous allons communiquer toutes les informations.

**Catherine DOTTARELLI**

Et peux-tu préciser comment nous devons comprendre la phrase : « *Contre le projet d'ouverture à l'urbanisme du secteur de Chaponval et la construction d'une gendarmerie (c'est-à-dire qui s'oppose à la gendarmerie, ça nous l'avons bien compris) et à tout autre projet d'urbanisme.* »

**Marc TOURELLE**

C'est ça, qui s'oppose à toute urbanisation sur ce secteur.

**Catherine DOTTARELLI**

D'accord, cela ne concerne donc pas uniquement la gendarmerie.

**Marc TOURELLE**

Exactement.

**Catherine DOTTARELLI**

Merci.

**André BLUZE**

J'ai une dernière question au niveau de l'équipement culturel à vocation multiple dans le quartier de Montgolfier. Nous allons donc faire appel à une société de consulting et je voulais savoir comment va se dérouler leur étude. Vont-ils faire appel à des sondages parmi la population pour savoir ce que les gens veulent avoir comme politique culturelle ?

**Marc TOURELLE**

Je ne saurais pas te dire.

**André BLUZE**

Ce serait bien que ce soit fait comme cela, pour ne pas que ce soient uniquement des consultants qui fassent un choix.

**Marc TOURELLE**

Nous allons poursuivre notre concertation, évidemment, sur ce quartier, et notamment sur l'espace culturel.

**André BLUZE**

Et est-ce qu'un budget a déjà été envisagé pour construire ce fameux espace ?

**Marc TOURELLE**

Non, c'est trop tôt pour le moment, il faut d'abord définir le projet avant de le chiffrer.

**Catherine DOTTARELLI**

Concernant la décision Finances Active, j'ai plusieurs questions sur cette convention. D'abord, elle n'a pas été présentée en commission finances, sauf erreur de notre part, et a priori, nous n'y avons pas eu recours lors de la précédente mandature. Nous nous posons donc la question de savoir pourquoi nous aurions besoin d'un expert aujourd'hui, parce qu'a priori nous ne sommes pas endettés. Est-ce que c'est dans le cadre de futurs emprunts ? Est-ce que c'est parce que nous sommes dans une situation un peu plus tendue ?

**Géraldine LARDENNOIS**

En fait, nous sommes déjà en partenariat avec cette société depuis plusieurs années, c'est un appui technique, notamment pour tout ce qui est décryptage des lois de finances, simulation du montant des dotations annuelles, simulation des produits d'impôts et soutien, autant que de besoin, sur de la prospective, de l'analyse financière et des arbitrages : dette versus autofinancement ou recherche de partenariats. Nous étions donc déjà en partenariat avec cette société depuis plus de dix ans. Ils s'occupent de plusieurs autres communes des Yvelines.

**Catherine DOTTARELLI**

D'accord, c'est donc de la gestion active de la dette.

**Géraldine LARDENNOIS**

Il y a de la gestion active de la dette, il y a du proactif sur les impositions, du décryptage de loi de finances sur certains dispositifs, il y a plusieurs choses.

**André BLUZE**

Et concernant cette participation, ça a toujours été le même niveau d'enveloppe que l'on a mis chaque année, ou cela est-il exceptionnel ?

**Géraldine LARDENNOIS**

Non, c'est la même enveloppe.

**Marc TOURELLE**

Merci. Je confirme qu'effectivement la société Finances Active est un acteur très important auprès des collectivités en termes de conseils financiers et budgétaires.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022**

**Marc TOURELLE**

Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires ? Je le mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté.

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

### **Marc TOURELLE**

Nous allons maintenant entamer l'ordre du jour du conseil municipal. La principale délibération concerne le rapport d'orientations budgétaires, mais préalablement il nous faut adopter – c'est une obligation depuis cette année – un règlement budgétaire et financier. Je laisse Géraldine nous en parler.

### **Géraldine LARDENNOIS**

Lors de notre dernier conseil municipal, nous avons validé le passage à l'instruction comptable et financière M57, nous avons validé également les durées d'amortissement. Et ce passage à la M57, qui a d'ailleurs été validé par le service des impôts qui nous supervise, implique l'adoption d'un règlement budgétaire et financier. Aujourd'hui, toutes les Régions, tous les Départements ont ce type de règlement et il y a une obligation pour toutes les communes qui optent pour la M57. Je rappelle que l'option pour la M57 est obligatoire pour toutes les communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et nous avons décidé d'une option anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le passage à la M57 implique donc l'adoption par le conseil municipal d'un règlement budgétaire et financier.

L'objectif de ce règlement budgétaire et financier, qui est chez nous un document assez volumineux et assez détaillé, est essentiellement de créer un référentiel commun, une culture de gestion partagée entre les élus, les services, et ce sera également un document qui sera public sur notre site. C'est pour avoir une appropriation du référentiel budgétaire et financier communal pour l'ensemble des parties prenantes. Bien entendu, ce règlement est un rappel de tous les principes budgétaires, le cadre juridique. Etant précisé que nous rappelons clairement que le budget doit être voté avant le 15 avril, qu'il est composé de deux sections : fonctionnement et investissement. Que pour les dépenses, les crédits sont limitatifs, c'est-à-dire que le conseil municipal, lorsqu'il vote le budget, donne une autorisation limitative en dépenses. En revanche, en recettes, nous sommes plutôt sur quelque chose de plus évaluatif, nous inscrivons au budget les recettes en fonction des données prévisionnelles que nous avons à la date de réalisation du budget.

Nous rappelons, bien entendu, les grands principes budgétaires : l'unicité, le budget est un document unique ; l'exhaustivité, il faut qu'il y ait l'intégralité des recettes et des dépenses qui soit inscrite au budget. Sinon, nous ne pourrions pas, aussi bien dépenser que recevoir de l'argent.

Bien entendu, nous devons ventiler les crédits par chapitre, il faut qu'il y ait un équilibre du budget. Et nous rappelons également le principe de séparation entre l'ordonnateur, le maire, et le comptable public, avec la spécificité et les rôles de chacun.

Nous rappelons essentiellement également tout le cycle de l'exécution budgétaire, avec un calendrier mis en annexe qui est assez précis puisque finalement on rappelle que l'exercice budgétaire doit commencer en juillet de l'année N-1 pour s'achever avec un vote du budget au 15 avril de l'année N, avec l'obligation d'un débat budgétaire en décembre ou janvier précédant le vote du budget.

Nous rappelons également tout ce qui est exécution budgétaire, cycle de la chaîne comptable des dépenses et des recettes, pour bien montrer que dans la chaîne financière il y a des interlocuteurs assez divers et pour bien rappeler les différences entre les engagements comptables, l'exécution financière, la liquidation et le mandatement. Nous faisons pareil pour la partie recette.

Nous rappelons également que la M57 permet, avec certaines limites, de procéder, sur décision du maire, à des virements de crédits par chapitre, sans décisions modificatives. Jusqu'à présent, lorsque nous étions en M14, dès que nous voulions rajouter ou enlever des crédits à un chapitre, nous étions obligés de passer par une décision modificative, un budget supplémentaire. Là, il y a la possibilité, dans la limite de 7,5 % du montant du chapitre, de réaffecter des sommes entre chapitre, sauf pour des dépenses de personnel.

Voilà ce que l'on peut dire et, bien entendu, nous faisons tout un détail sur toutes les opérations de clôture. C'est donc un document relativement exhaustif, long, complet, que je vous invite à lire parce qu'il permet vraiment de partager ce qu'est finalement la gestion financière et budgétaire d'une commune.

### **Marc TOURELLE**

Merci, Géraldine. Je pense qu'il a été présenté en commission des finances, je suis persuadé que tous nos collègues l'ont lu. D'ailleurs je recommande aussi cette lecture à celles et ceux qui nous suivent ou nous écoutent. C'est un document pédagogique, qui peut paraître indigeste car il fait 34 pages mais il y a un glossaire à la fin et toutes les opérations sont très bien écrites. Pour un professeur qui voudrait enseigner les bases des finances publiques territoriales, c'est un bon support. Lisez-le, vraiment, cela permet de se mettre les idées au clair dans ce travail budgétaire que les élus et les services ont déjà fait, mais que nous mettons aujourd'hui en débat.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Je vous propose donc d'approuver ce règlement budgétaire et financier : qui est contre ? Qui s'abstient ? Michel Boisrame est contre. Abstentions ? Catherine et Magali. Merci.

**Catherine DOTTARELLI**

Pour préciser l'abstention : évidemment, nous ne sommes pas contre l'application du règlement budgétaire M57 qui s'applique à toutes les communes, mais nous avons juste une réticence sur la partie qui concerne la fongibilité des crédits, qui laisse la main au maire de répartir, de chapitre à chapitre, jusqu'à 7.5 % d'un crédit.

**Marc TOURELLE**

Merci pour cette explication.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, 1 contre : Michel BOISRAMÉ) :

**ADOpte** le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé à la présente délibération.

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - COMMUNE**

**Marc TOURELLE**

Nous passons donc au débat sur les orientations budgétaires en lui-même, et je laisse de nouveau la parole à Géraldine dans un premier temps.

**Géraldine LARDENNOIS**

Comme nous venons de le dire, chaque année il doit y avoir, en conseil municipal, avant le vote du budget, un rapport et une présentation des orientations budgétaires de la commune. Je vais vous faire le cadre général dans lequel se situent ces orientations budgétaires, et après chaque délégation présentera des orientations plus précises pour 2023.

Ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte économique et financier un peu compliqué au niveau national. Après une croissance soutenue au premier trimestre 2022, nous avons plutôt des perspectives de stagnation, voire de récession. La poussée inflationniste de la mi-2022 perdure en 2023 ; les finances publiques sont dégradées, avec un déficit de près de 5 % du PIB ; un endettement public à hauteur de 113 % du PIB ; et des risques budgétaires au niveau macro économique assez importants avec la hausse des taux d'intérêts bancaires. Voilà pour le contexte national.

Pour les relations entre l'État et les collectivités locales, nous pouvons dire que la loi de finances 2023 – à confirmer puisqu'elle n'est pas revenue sur la suppression totale de la taxe d'habitation – a engagé la suppression par moitié, entre 2023 et 2024, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui était jusqu'à présent perçue par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Pour les communes dont le budget dépasse 40 millions d'euros, il doit y avoir des objectifs de limitation de dépenses de fonctionnement. Dans la loi de finances il y a un Fonds vert pour les communes, ainsi que l'amortisseur électrique qui a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au niveau du contexte intercommunal, VGP prend une nouvelle compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : la compétence tourisme, mais nous ne sommes pas trop concernés. Et il y a toujours l'engagement de VGP de redistribuer une partie de la croissance communautaire aux communes. Sous la forme d'une prise en charge d'une partie de notre fonds de péréquation intercommunale, et d'un complément avec des fonds de concours pour des dépenses d'investissement.

Au niveau communal, nous sommes totalement impactés par le contexte économique. Force est de constater que nous avons une hausse des prix pour l'ensemble de nos consommations ainsi que l'impact de la revalorisation du point d'indice qui se calcule en année pleine sur 2023.

Il se trouve que, dans ce contexte-là, nous arrivons à une prévision de croissance de nos recettes de l'ordre de 2 %, mais il faut encore que l'on affine les calculs. Avec l'engagement de ne pas augmenter les taux communaux d'impôts directs locaux, donc la taxe foncière. En revanche, de ce côté-là, au niveau de la loi de finances il y a eu un changement dans les modalités d'évaluation des valeurs locatives foncières. Elles font maintenant référence à un indice basé sur l'inflation, les valeurs locatives foncières vont donc augmenter en 2023 de 7,1 % ; mécaniquement nous aurons une hausse de nos produits d'imposition.

Pour tout ce qui concerne nos prévisions de recettes, nous constatons peut-être une légère baisse des produits de nos services, notamment eu égard à des modalités et des cadencements de subventions perçues par la CAF. Nous avons quand même une estimation de nos recettes en hausse, mais elles augmentent moins vite que nos dépenses.

Pour les dépenses, aujourd'hui, nous sommes sur une augmentation de l'ordre de 8 %. C'est une augmentation d'ensemble, avec des variations, des amplitudes plus fortes selon les catégories de dépenses. Les dépenses d'énergie qui risquent d'augmenter de plus de 8 %, mais en contrepartie nous avons également fait des efforts pour réduire la consommation. On peut constater également une augmentation de la masse salariale, parce que le choix a été fait de restructurer et recalibrer certains services. Au niveau des dépenses, nous souhaitons également maintenir les montants de subventions aux associations. Et mécaniquement, il y aura une augmentation de la subvention au CCAS puisqu'il gère la résidence pour personnes âgées, la RPA, qui est également confrontée à des augmentations de coûts. Comme, pour la RPA, on est sur un système de subventions d'équilibre, où l'on rembourse finalement le fonctionnement général, on aura une augmentation.

Toutefois, malgré cet effet de ciseau d'augmentation des recettes plus faible que l'augmentation des dépenses, nous arrivons à maintenir notre ligne de conduite, à savoir : avoir un autofinancement de l'ordre de 1 million d'euros pour nos investissements courants. Et, par ailleurs, il y aura des opérations individualisées en termes d'investissement qui sont également prévues, mais là je laisserai les responsables des délégations en parler.

Ce que l'on peut dire, ce sont vraiment nos orientations pour cette année, c'est :

- Maîtrise de l'imposition ;
- Maîtrise des dépenses via des plans de sobriété énergétique, avec des réductions de plages horaires. Nous avons également fait des dépenses d'investissement l'année dernière pour l'éclairage public qui vont conduire à une baisse de la consommation, nous achèterons moins de kWh ;
- Un maintien des services adaptés à la population ;
- Et également le maintien d'une offre culturelle dynamique et riche.

Voilà pour le cadrage général.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Géraldine. Après avoir bien synthétisé ces orientations pour notre budget 2023, peut-être que chacune et chacun des élus en charge d'une délégation peut indiquer les enjeux, les objectifs et les orientations recherchées et poursuivies. Par qui commence-t-on ? Christophe.

#### **Christophe MOLINSKI**

On commence donc par le budget RH. Il est important puisqu'il représente 48 % du budget de la commune, nous nous situons en dessous de la moyenne de la strate des villes qui est de 52 %.

Ce budget RH a deux sens importants, selon moi : premièrement de garantir des conditions de travail favorables et motivantes aux agents pour mieux répondre aux besoins de la population. Et, deuxièmement, de « muscler nos services » pour permettre des recrutements en vue d'affronter l'avenir avec les projets dont nous parlera sûrement Guy. Nous avons donc besoin d'avoir une structure adaptée et performante.

Adapter les effectifs et adapter les rémunérations pour rester attractif c'est important.

Ensuite, nous avons une bonne nouvelle puisque nous avons pu maintenir notre taux pour l'assurance du personnel là où beaucoup de villes ont pris une augmentation plutôt sévère. Grâce à l'amélioration de la politique de prévention des risques, notre sinistralité s'est améliorée et le coût de notre assurance s'est stabilisée, il a même reculé de 2 000 €.

Nous avons l'objectif, avec Qualivilles, d'améliorer encore le service rendu aux noiséens, notamment par rapport à la prise en compte des demandes d'interventions techniques et aux délais de réponses aux questions des administrés. Nous poursuivons la mission d'archivage par le CIG pour diminuer la masse de papier, organiser et sécuriser notre fonds.

Le dialogue social avec les nouveaux élus du comité social territorial portera sur la mise en place des titres déjeuner, le bilan du télétravail avec la poursuite de l'acquisition des outils nécessaires pour cela.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Christophe. Nous allons continuer avec toi pour la communication.

### **Christophe MOLINSKI**

L'essentiel du budget sera consacré à la réalisation d'un clip sur la ville. C'est un projet que nous avons depuis un moment qui va nous permettre, effectivement, d'avoir une vision touristique, économique, développement, développement durable, animation, transports. C'est vrai que la ville bouge et les gens qui arrivent veulent voir à quoi cela ressemble. Sur Internet, nous n'avons pas grand-chose, cela permettra d'accroître l'aura de Noisy-le-Roi.

Sur le numérique, nous avons prévu l'achat d'un logiciel pour la mise en ligne des actes administratifs, c'est une obligation réglementaire.

La démarche qualité, nous en avons un peu parlé, c'est Qualivilles, il nous reste à certifier cette année les services techniques, ce qui est une partie importante et complexe. Une fois que nous aurons fait cela, nous aurons bien avancé sur à peu près tous les services et ensuite il restera la police municipale.

Sur la sécurité et la prévention, nous avons un budget récurrent de 30 000 € par an qui couvre à la fois des remplacements et des nouveaux achats comme les achats de caméras mobiles. Nous en avons déjà certaines mais il peut arriver que nous en ayons besoin d'autres. Cela permet de lutter contre les dépôts sauvages, les incivilités. Le système de surveillance sur les dépôts sauvages, nous en avons parlé. L'achat d'un éthylotest, cela peut arriver puisqu'il peut y avoir des accidents en ville et la police municipale doit intervenir.

Et enfin, la création d'un comité intercommunal de sécurité, de prévention et de délinquance, un CISPD. Nous y reviendrons, mais nous avons confié l'affaire à une stagiaire qui travaille dessus. C'est très transversal, puisque cela touche aussi bien l'école que le sport, tous les domaines où il peut y avoir de la délinquance et où il y a besoin de prévention, et, bien entendu, les forces de l'ordre, notamment le préfet. Cela permettra d'avoir une vision sur la prévention et la sécurité, au plus près de la réalité de notre commune.

### **Marc TOURELLE**

Merci, Christophe, pour la description de ces orientations sur tes délégations. Nous allons laisser à nouveau la parole à Géraldine.

### **Géraldine LARDENNOIS**

La délégation finances, comme indiqué chaque année, est plutôt une délégation de support aux autres délégations, d'aide aux projets. Notre travail est donc de faire, autant que de besoin, des rétros et des perspectives financières, des études diverses sur les projets communaux : subventions et autres études.

Cette année, nous avons un travail quand même assez important qui est le passage à la M57, même si ce ne sont que des numéros de comptes qui changent il y a quand même des travaux de viabilisation des fichiers, notamment des immobilisations, qui sont assez lourds. Et la mise en œuvre du règlement budgétaire et financier que nous venons de voter, avec un rappel aux règles de procédure qui sera fait à l'ensemble de la délégation. Et, bien entendu, la maîtrise de l'exécution budgétaire annuelle.

### **Marc TOURELLE**

Merci, Géraldine, nous allons laisser la parole à Patrick pour le social et le CCAS.

### **Patrick KOEBERLE**

Oui, la politique sociale portée par le CCAS. Vous vous en rappelez, en 2022 nous a été restitué le résultat de l'analyse des besoins sociaux. Deux problématiques avaient été identifiées, à savoir : le vieillissement de la population, ainsi que la carence des 20–40 ans.

Concernant le vieillissement de la population, par le passé nous avons adhéré à un dispositif qui s'appelle « Ville amie des aînés », c'est un dispositif que nous allons relancer. C'est une démarche qui nous permet d'aller au-devant de nos seniors et d'identifier leurs besoins.

Concernant la carence des 20–40 ans, nous allons travailler au manque d'attractivité de la ville, en collaboration avec les délégations, avec mes collègues de la culture, du scolaire – petite enfance, ainsi que de la communication, de façon à travailler à ce manque d'attractivité, ainsi que, bien sûr, avec les services de la ville qui seront concernés.

Concernant la résidence des Jardins de Noisy, nous allons nous engager dans un plan de travaux ambitieux cette année, des travaux d'isolation par l'extérieur, qui devraient commencer cette année. Cela ne va pas impacter le budget, il sera impacté à partir de l'année prochaine mais c'est cette année que nous allons renégocier la redevance, parce que les travaux vont être payés au bailleur à travers la redevance qui lui est versée chaque

année. Géraldine l'a dit tout à l'heure, nous ne l'avons pas indiqué mais nous allons aussi devoir supporter des augmentations de coûts liés à l'énergie ainsi qu'à la restauration.

Nous allons continuer, bien sûr, à soutenir nos associations et en particulier dans le domaine de l'emploi. Vous le savez, nous venons de signer une convention avec ACE qui est en difficulté financière, qui va être hébergée très bientôt dans l'ancienne crèche des Petits Loups. Nous allons également continuer à soutenir Entraide et Paniers Solidaires, cette dernière a une activité croissante et en 2022 c'était une cinquantaine de familles noiséennes qui étaient aidées et ce sont environ 2 tonnes de produits qui ont été distribués.

Nous allons continuer l'action avec le comité consultatif intercommunal entre Noisy et Bailly. Nous avons d'ailleurs une réunion cet après-midi pour définir de nouveaux objectifs pour 2023. Entre autres, la rédaction d'un magazine en direction des seniors, un magazine annuel d'information pour leur présenter tous les dispositifs qui existent pour les seniors.

Et enfin, nous allons continuer à adapter l'offre de logements dans le cadre de notre politique, nous souhaitons faire venir de jeunes familles, je pense entre autres au projet Montgolfier, que ce soit en accession ou dans les logements sociaux. Nous allons donc bien sûr adapter cette politique à ce projet. Merci.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Patrick. Nous allons laisser la parole à Delphine.

#### **Delphine FOURCADE**

Pour l'urbanisme et la politique de la ville, c'est la poursuite de la prise en compte des conséquences juridiques du dynamisme foncier des Noiséens et de la commune. Cela veut dire que le nombre des demandes d'autorisation d'urbanisme est toujours important au niveau de Noisy-le-Roi. Pour exemple : en 2022 nous avons eu 18 permis de construire instruits et délivrés, c'est donc assez important ; en 2021 il y en avait eu 13, nous constatons donc une augmentation. Les déclarations préalables sont aussi importantes, instruites et délivrées, nous en avons eu 78 en 2021 et nous en avons eu 69 en 2022. Ce sont des chiffres importants, on ne s'en rend pas compte, par rapport à des communes comparables à la nôtre.

Cela implique de prévoir des lignes de provisions concernant les honoraires d'avocat et de conseil. Parce qu'effectivement, ces autorisations d'urbanisme sont susceptibles de recours et les Noiséens n'hésitent pas à venir consulter les permis et même les déclarations préalables et à faire des recours. Pour mémoire, nous avons eu des recours pour des ouvertures de fenêtres de toit, ce ne sont donc pas seulement les gros PC qui sont susceptibles de recours. Il faut donc prévoir des honoraires d'avocat en cas de recours, mais aussi des honoraires de conseil. Par exemple, très prochainement nous allons lancer un travail avec le CAUE 78 pour l'élaboration d'une charte promoteur.

En deuxième point, sur les conséquences juridiques du dynamisme foncier, ce sont les frais de contentieux, parce que nous pouvons aussi être condamnés par un tribunal, et les frais de publicité obligatoire liés aux procédures d'urbanisme. Cela est assez commun, nous retrouvons tous les ans ces points-là. Ce qui va changer pour 2023, c'est l'évolution des documents d'urbanisme, secteur par secteur. C'est-à-dire que nous avons lancé une révision du PLU, plusieurs déclarations de projet sur le secteur de Montgolfier, sur le CTM, et il y a aussi le projet de la gendarmerie. Ce sont des choses qu'il faut prendre en compte dans le budget urbanisme.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Delphine. Nous passons maintenant à la petite enfance, Marie-Hélène.

#### **Marie-Hélène HUCHET**

Bonsoir. Concernant la petite enfance, nous avons une variation à la hausse du budget, essentiellement due à la prestation que nous allons avoir avec la Maison Bleue, qui va nous permettre d'augmenter le nombre de nos berceaux à 10 berceaux supplémentaires. Pour information, cette crèche va s'appeler « Le Nid », c'est la Maison Bleue qui a choisi ce nom. L'augmentation est aussi due au coût des repas, nous avons renégocié avec le prestataire pour trois ans, nous avons donc eu une augmentation, pour le scolaire cela va être pareil. Et l'augmentation aussi du prix du papier, des couches et du linge. Et nous avons le projet de finaliser l'éco-crèche.

Ensuite, sur les activités, nous avons les organisations de spectacles en interne. Nous avons beaucoup de professionnels qui s'investissent et nous pouvons d'ailleurs les remercier parce que cela leur fait une belle activité en interne. Il y a quand même un spectacle qui est prévu pour la fin de l'année avec un prestataire extérieur. Ensuite, des ateliers sont également proposés, par thèmes selon les saisons ou les événements dans l'année.

Concernant les parents, nous avons de plus en plus de facilité à les faire rentrer vu la conjoncture. Nous avons organisé un café-rencontre sur les sujets pour le développement de l'enfant. C'est essentiellement aujourd'hui une sensibilisation des enfants face à l'écran, parce que nous nous rendons compte qu'il y a de plus en plus de bébés qui sont face à des écrans : les téléphones portables les tablettes. D'ailleurs, nous allons mettre dans le Mag un article sur ce sujet. Il y a aussi tout un temps d'accueil qui est organisé pour accueillir les familles et essayer d'optimiser le taux de remplissage. Parce qu'il y a beaucoup de demandes et nous essayons de favoriser au maximum toutes les familles pour qu'elles puissent trouver un temps important pour pouvoir mettre leurs enfants, même si c'est ponctuellement une journée c'est toujours cela de donné aux familles.

Sur les affaires scolaires, la variation est identique, il y a une augmentation du coût du repas avec également une augmentation du coût du transport, cela représente quand même une belle hausse. Le but est d'absorber les variations des effectifs et le maintien de l'école de proximité. Les aménagements des cours, c'est un projet qui est en cours et qui sera sûrement abordé au moment des travaux, nous avons de gros projets pour réhabiliter et organiser les cours. Nous allons continuer les achats des classes numériques dans les deux écoles élémentaires. Nous sommes en train de travailler, avec la commune de Bailly, sur le nouveau marché de la restauration scolaire.

En ce qui concerne le périscolaire et l'extrascolaire, effectivement il y a une réorganisation à faire. Nous allons commencer à travailler sur la réactualisation du règlement intérieur, afin d'optimiser les réservations avec des priorités, pour voir exactement ce que nous pouvons faire. Parce que, là aussi, il y a beaucoup de demandes et par manque de personnel et par restriction du bâti nous ne pouvons pas accueillir tous les enfants tous les jours.

Sur les deux projets, aussi bien sur le scolaire que sur la petite enfance, nous allons rentrer dans une phase de travail pour le projet Montgolfier. Merci.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Marie-Hélène. Concernant les travaux, c'est Christophe qui va prendre la parole parce que Marc est absent.

#### **Christophe MOLINSKI**

Je vais essayer d'être aussi brillant que notre adjoint aux travaux qui, je le sais, nous regarde.

Sur les travaux, nous avons la fameuse restauration de l'église. Nous devrions maintenant pouvoir faire la charpente et le toit, c'était cela qui nous bloquait depuis un moment car nous ne trouvions pas de couvreurs.

Pour le bassin d'apprentissage, nous aurons le renforcement, l'isolation thermique et la restauration des façades, je crois qu'une partie a déjà été faite, me semble-t-il, cela continuera donc. Tout cela pour économiser le maximum d'énergie sur ce que nous pouvons faire.

La transformation du logement de la Poste en pôle de santé : nous avons déjà réalisé un pôle de santé qui est complet et nous avons encore des demandes de médecins, il nous faut donc continuer à développer cette offre. Il devrait y avoir trois cabinets, évidemment aménagés aux normes, et avec une rénovation de la façade puisque la Poste a quand même un peu vieilli.

L'aménagement de la salle Jacques Moreau : ce sont trois petits studios de musique sur les nouveaux quartiers au Clos du Roi. Il y aura un espace de stockage et un espace cuisine pour pouvoir recevoir un peu. Et un espace qui sera culturel, plutôt répétitions, théâtre, chorale et musique. Ça, c'est pour cette année.

Et enfin, le lancement d'un concours – puisque nous en avons parlé tout à l'heure – sur le nouveau CTM.

Sur la voirie, vous savez que nous avons un programme pluriannuel démarré il y a quelques années et il est toujours en cours.

Il faut prévoir la réfection de la cour de l'école Jules Verne. Cela a un coût assez élevé mais il faut le faire.

La réfection de l'allée servant le groupe scolaire du Parc, c'est en amont, qui, là aussi, est assez compliquée à traverser.

L'étude, la réfection et l'aménagement du trottoir bordant le parking du Super U : c'est une partie qui est à la limite du parking du Super U. Là aussi, les pavés sont défoncés, il y a pas mal de choses qu'il faut remettre d'aplomb et c'est vraiment au centre-ville.

Et, évidemment, le marché d'entretien de la voirie qui se poursuit.

Également une orientation électrique, une borne supplémentaire va être posée en 2023 par le SEY et il y en aura une autre en 2024. Des services techniques qui, eux aussi, s'équipent électriquement, l'achat de deux véhicules électriques à la place de véhicules anciens.

Et le fameux éclairage public, que beaucoup de gens ont déjà vu, qui devait se finir en avril-mai. Cela va concourir à réduire l'enveloppe budgétaire énergétique.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Christophe, de t'être fait l'interprète de Marc Timsit qui nous suit et à qui l'on souhaite un prompt rétablissement. Marie-France ?

#### **Marie-France AGNOFFÉ**

Concernant la délégation jeunesse, et jumelage par la suite.

La jeunesse : le passeport du civisme qui est un livret déployé dans les classes de CM2 en école élémentaire, pour sensibiliser nos jeunes à la citoyenneté, au devoir de mémoire et à la solidarité. Différentes actions sont définies avec des ambassadeurs locaux, des associations.

Comme vous le savez, Noisy-le-Roi a le titre de « Ville amie des enfants », avec notre partenaire Unicef, avec un plan d'actions défini jusqu'en 2026 ; l'année 2023 sera la poursuite de ce plan d'action. Différentes actions sont déjà définies avec l'accueil de loisirs, en lien avec l'Unicef local.

Le CMJ : nous avons un groupe qui arrive en fin de mandature, le renouvellement sera prévu à peu près à l'automne 2023. Il y a également l'idée de créer un budget participatif pour nos jeunes CMJ.

La structure EMAJ : suivi de la convention d'objectifs annuelle. Pour rappel, nous soutenons l'association EMAJ, avec une subvention supérieure à 23 000 € pour l'année, qui requiert la mise en place d'une convention d'objectifs annuelle. La structure reste dans la continuité de développer un certain nombre d'offres pour nos jeunes à partir de 11 ans.

Les associations : en termes d'associations jeunesse, nous soutenons l'association EMAJ, et également les scouts SGDF et SUF. Pour préciser par rapport à EMAJ, l'équipe étant très dynamique et très active, la subvention, qui sera présentée lors du prochain conseil municipal, sera réduite de 10 000 € puisqu'ils ont été très actifs pour obtenir d'autres subventions que celles des communes. Cela permet d'avoir une répartition, commune et autres subventions, d'à peu près 50 %.

Concernant le jumelage, pour rappel nous avons deux villes jumelles : Albion aux États-Unis, dans le Michigan, et Godella en Espagne, près de Valence. Il y a différents projets sur 2023 :

- Projet d'accueil d'une délégation d'adultes et peut-être de basket ;
- Une délégation de Noisy-Bailly prévue à Albion à l'automne 2023 ;
- Pour l'Espagne, un nouvel échange organisé par le professeur de français du collège avec une classe de 4ème, vers mars-avril : la venue des Espagnols en mars et nos jeunes Noiséens et Baillacois iront en Espagne au mois d'avril ;
- Également un échange avec une classe au lycée Corneille ;
- Une exposition peinture, sculpture, photo prévue au mois de juin, pour l'instant 11 ou 12 artistes sont prévus, l'exposition doit avoir lieu à Godella ;
- Il y a également une randonnée en projet sur septembre 2023.

La commune soutient également le comité de jumelage, pour assurer l'ensemble des échanges et projets culturels sportifs, et également des animations. Par exemple, début février vous aviez les rencontres du jumelage. Il y a également des projets comme l'année dernière : une exposition photo dans les quatre villes jumelles pour célébrer les 25 ans de jumelage avec Albion et les 15 ans avec Godella. Merci.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Marie-France et vive le jumelage. Ensuite, le sport avec Salvador.

#### **Salvador-Jean LUDENA**

Bonsoir. Dans la délégation sport, il s'agit de favoriser le sport pour tous, c'est la volonté souhaitée. Avec trois axes principaux :

- Le sport scolaire et périscolaire ;
- Le sport communal ;

- Et le sport associatif.

Concernant le sport scolaire et périscolaire, il s'agit de poursuivre l'accompagnement de la découverte et les initiations à la pratique sportive de nos enfants. Notamment avec l'objectif de savoir nager, faire en sorte que tous nos enfants sachent nager.

Dans le sport communal, poursuivre l'accompagnement de nos administrés. Je pense à nos seniors que nous accompagnons, mais je pense aussi aux familles nombreuses que nous accompagnons avec le Coupon famille sur le sport. Et deux grosses activités sportives qui sont prévues : le 11 juin, c'est la Fête du vélo, qui s'est déjà déroulée l'an passé, qui a plutôt bien fonctionné et que nous renouvelons cette année. Et une nouvelle fête le 13 mai qui s'appelle « La Fête du sport » pour laquelle la volonté est de réunir toutes les associations sportives de Bailly et de Noisy sur le Sibano, afin qu'elles s'expriment au travers des activités sportives qu'elles font, ainsi que d'autres qui ne sont peut-être pas reconnues, ainsi que d'autres de la commune qui ne sont peut-être pas encore connues. Pourquoi le 13 mai ? Parce que le 14 il y aura les Trails de la Plaine et le 13 les gens vont venir chercher leur dossard, ce qui va amener un peu plus de monde aux associations. Et nous allons profiter de cette nouvelle journée du sport pour que les associations puissent également commencer à prendre des adhésions pour l'année qui suit, pour ne pas tout concentrer au mois de septembre comme nous le faisons précédemment.

D'autres activités : une activité qui avait bien fonctionné l'année passée c'était la Coupe du monde de football. Nous avons la chance cette année d'avoir la Coupe du monde de rugby et nous avons l'ambition de retransmettre quelques matchs, pas tous mais déjà le match d'ouverture et après nous verrons. Et nous avons une autre Coupe du monde : celle du basket, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir la retransmettre parce qu'elle se passe au Japon. Nous sommes donc encore en discussion avec l'association, et avec le décalage horaire ce n'est pas sûr que nous puissions faire la retransmission.

Voilà pour le sport communal.

Le sport associatif peut continuer, nous avons 31 associations sportives dans la commune, 5 000 adhérents si je prends les administrés de Bailly et Noisy réunis, ce sont pratiquement 11 000 habitants, c'est 45 % de la population réunie qui utilise les associations, ce qui n'est pas rien. Nous répartissons ces 5 000 adhérents dans les bassins aquatiques que nous avons et que nous gérons directement, 5 salles que gère également Noisy. Et, bien sûr, nous avons la chance d'avoir les infrastructures du Sibano qui sont à la disposition de toutes les associations.

Noisy 2023 : je commencerai par l'achat des billets à destination des associations sportives pour les JO. Lorsque je dis « l'achat », c'est l'inscription à la possibilité d'acheter, nous nous sommes inscrits pour avoir un certain nombre de billets que nous mettrons à la disposition des associations. Nous ne connaissons pas encore la modalité mais nous le ferons au prochain comité, nous en avons parlé dernièrement.

L'exposition des JO tourne, elle est portée par l'équipe en place, nous l'avons vu aux vœux, mais elle tourne aussi dans les écoles, au collège, etc.

Je finirai avec un vœu qui dure depuis longtemps, d'après ce que j'ai entendu dire : cela faisait longtemps que nous nous étions promis de faire un mur d'escalade. Il a été lancé par mon prédécesseur et j'ai la chance de le voir arriver. Et il a surtout été porté par deux conseillers municipaux : Jean-Michel Raguènes et Dominique Jaillon, bien sûr appuyés par les équipes administratives. C'est un mur d'escalade qui arrive à l'espace Robert Thierry et qui devrait être ouvert au deuxième trimestre de l'année 2023.

En ce qui concerne le budget, il sera stable : 75 000 €, c'est ce que nous avons l'année passée, la moitié part pour les associations, il faut le savoir. Et nous avons une autre ambition pour 2023 : nous souhaiterions pouvoir, pour l'année 2024, avoir une vision du coût des exploitations de nos salles, pour pouvoir mettre aussi, en face des budgets et des subventions aux associations, le coût que supporte la ville avec ces coûts d'exploitation qui explosent avec l'énergie qui augmente. C'est un objectif que nous nous sommes fixés avec l'administration de pouvoir avoir un coût d'exploitation pour chacune des salles.

Voilà pour la délégation du sport.

**Marc TOURELLE**

Merci, Salvador. C'est Guy qui prend le relais pour les grands projets.

**Guy TURQUET de BEAUREGARD**

Merci, Monsieur le Maire. S'agissant des grands projets et des orientations budgétaires, vous imaginez bien que c'est pour répondre aux besoins exceptionnels de ces grands projets pour les équipes municipales de la mairie

de Noisy. Je pense qu'il faut retenir trois mots très importants pour ces grands projets : conseil, expertise et concours.

Si l'on détaille les grands projets autour de ces trois mots, évidemment le plat de résistance est le quartier Montgolfier s'agissant du groupe scolaire, de l'équipement culturel, des VRD, voies et réseaux divers. S'agissant du lot 7, c'est-à-dire l'actuel parking relais qui appartient à la mairie, il doit devenir des logements, une place publique, un équipement culturel. S'agissant de la végétalisation, il est clair que nous aurons besoin d'assistance à maître d'ouvrage et que nous devrons, bien entendu, préparer des concours. Tout cela nécessitera un gros travail pour les équipes de la mairie et évidemment budgétairement cela pèsera en 2023.

Sur le secteur Chaponval, cela a été dit tout à l'heure, fondamentalement il s'agit de travailler sur la stratégie avec le PLU où, là, les dépenses sont beaucoup plus faibles. La gendarmerie, vous l'avez évoquée Monsieur le Maire, ce n'est pas la peine d'y revenir.

Un projet très important pour les Noiséens en 2023 et après, c'est le projet de géothermie avec quatre autres villes : Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay et Bailly. C'est un projet qui apportera une stabilité pendant une trentaine d'années au prix de l'énergie. Vous connaissez l'enjeu actuel, c'est donc un point évidemment majeur. Lorsque je mets « Plan VGP », cela veut dire en fait le plan énergie payé par Versailles Grands Parc, qui va donner une stratégie énergétique pour les 5 communes dont j'ai parlées.

Sur le CTM, cela a été évoqué tout à l'heure, c'est le projet de l'implantation. Là encore, nous parlons, bien entendu, d'assistant à maître d'ouvrage et de concours, vous avez vu les enjeux financiers.

Et la mairie se pose des questions s'agissant de la bibliothèque et, autour de la bibliothèque, de la revue du centre-ville. Et là, c'est le conseil d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, conseil bien connu, qui nous aidera à définir quel peut être le projet et ce sont également quelques dépenses.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Guy. Sur la circulation douce, en l'absence de Roch, je vais en parler.

Vous savez que depuis maintenant deux ans nous avons été éligibles et élus lauréat d'un appel à projet lancé par l'État dans le cadre du plan de relance au moment du Covid. Cela nous permet d'avoir, sur un projet ambitieux de circulations douces, un déploiement sur trois ans, nous en avons parlé tout à l'heure, la phase 3 démarre aujourd'hui. Il s'agit donc de poursuivre sur ce plan, je crois que nous devons d'ailleurs le terminer avant la fin de l'année prochaine, c'était ce qui était prévu dans le plan de déploiement. Nous continuons donc avec, cette année, cette phase 3 qui se déroulera depuis le feu jusqu'à la fin de la rue le Bourblanc, à la fin de la rue commerçante, et elle intégrera également le redéploiement du parking du Chanoine Zeller. Il s'agit également de développer tout ce qui peut concerner la pratique du vélo sur la commune.

J'ai donc rappelé les différents éléments, nous veillons donc sur les dispositifs de mobilité. Nous allons également veiller à deux choses : dans le cadre de la circulation douce, nous allons implanter des parcs à vélos, c'est absolument essentiel, et les dispositifs de mobilité. Nous avons pris un engagement lors de notre projet de mandature sur une navette, un véhicule autonome ou autre sur la commune. Nous sommes toujours en réflexion là-dessus et nous allons étudier cette question de près en 2023. Voilà ce que nous pouvons dire sur la circulation douce.

Je vais poursuivre, et là je vais prendre la casquette de Cyrille concernant la délégation Commerce et développement économique. Avec cette idée, en 2023, à l'instar de ce qui se fait sur Versailles, de créer une identité « Acheter noiséen ». C'est une thématique pour pouvoir soutenir tous nos commerces à Noisy, accompagner les nouveaux commerçants dans leur installation, faire une veille sur les locaux vacants, nous en avons peu mais nous en avons quand même et c'est une question prégnante car il ne faut pas que nous ayons de locaux vacants. Nous allons continuer l'accompagnement des commerçants par la manager de commerce mise à disposition par la Chambre de commerce et d'industrie. C'est une décision que nous avons engagée en 2022, et nous avons la chance d'avoir une manager de commerce très dynamique et qui accompagne les commerçants qui sont très satisfaits. Ils sont également satisfaits du fait que, par le biais de cette manager de commerce, la commune puisse les soutenir. Notamment dans tout ce qui est développement de la communication, des réseaux sociaux, comment mieux se faire connaître, etc. Les soutenir également dans leur implantation et pour aller chercher aussi des financements lors de l'installation, elle a pu trouver des financements pour deux commerçants qui viennent de s'installer, des sommes qui ne sont pas négligeables. C'est donc vraiment un accompagnement dont nous sommes très satisfaits pour l'heure.

Il faut également préparer l'offre commerciale pour Montgolfier, c'est dans tout le travail de préparation de ce quartier. Et je l'ai dit, soutenir les entreprises, les chefs d'entreprises ont également besoin qu'on les écoute, ont besoin d'informations. Nous allons poursuivre, avec peut-être un rythme annuel ou semestriel, ces rencontres que l'on appelait « cafe.com », qui permettent de réunir autour de la table les chefs d'entreprise, de présenter à la fois les projets de la ville mais aussi des sujets d'actualité. Et surtout d'être à leur écoute pour toutes les questions ou problématiques qu'ils rencontrent, et faciliter la vie de ces entreprises.

Voilà ce que l'on pouvait dire et je vais laisser la parole à Dominique.

#### **Dominique SERVAIS**

Concernant la culture, en 2022 il y a eu une hausse de fréquentation à tous nos événements. Les Noiséens étaient très contents de reprendre une vie sociale et de faire beaucoup de choses. Nous avons organisé énormément d'événements et nous avons eu pas mal de compliments, nous allons donc continuer en 2023. Nous allons reconduire tous les événements innovants de 2022 : la Fête du Cèdre que nous avons faite dans la ville pour faire travailler en même temps nos commerçants. Le Festival de la Guitare que nous ferons cette année avec Bailly, nous faisons également une recherche de sponsors pour pouvoir faire quelque chose de plus important, nous voulons le développer, nous allons le pérenniser. Un marché de Noël en extérieur, cette année nous avons fait une soirée Place de la Gare qui a bien marché et nous voudrions recommencer un peu la même chose, peut-être en mieux, mais en faisant cela sur une journée plus la soirée, c'est en réflexion.

Ensuite, le renouvellement de tous nos incontournables : la brocante, Festhéal, les Rencontres du livre, tout ce que vous connaissez bien maintenant. Et beaucoup d'autres événements organisés par nos associations : des soirées, la Fête de la bière, soirées dansantes, théâtre, expositions. Pour ceux qui y étaient vendredi, le CAC avait organisé une soirée qui a très bien marché, c'était complet et ils ont même eu des demandes qu'ils ont été obligés de refuser, il y a donc vraiment une grosse demande.

Ensuite, cette année nous allons faire une place à l'art aussi, avec la création d'une œuvre d'un artiste local. Pour ceux qui le connaissent, il s'agit de Darco, qui habite à Noisy-le-Roi. Une place à l'histoire, avec l'inauguration d'une avenue Albert de Gondi à la place de l'avenue Regnault, ce sera au mois d'avril. Et à la solidarité, en créant un bel événement autour d'Octobre rose. Nous avons déjà fait quelque chose cette année, mais nous voudrions faire quelque chose de plus grande ampleur. Nous avons bientôt une réunion avec le sport pour essayer de trouver un week-end en octobre, pour organiser quelque chose avec toutes les associations ensemble.

Et le dernier point, c'est l'emménagement des associations dans les salles Robert Thierry et Jacques Moreau, qui sont donc à notre disposition pour faire déménager principalement le Rond-point et Cèdre Loisirs. Et également tout ce que l'on peut trouver comme associations culturelles, nous allons essayer de toutes les rassembler sur ces deux lieux.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Dominique. Une précision : Albert de Gondi le 15 avril, retenez la date.

C'est maintenant Pauline qui va remplacer Jérôme pour parler de développement durable.

#### **Pauline LACLEF**

Je vais vous présenter les actions envisagées pour le développement durable, en l'absence de Jérôme Duvernoy c'est moi qui vais m'en charger.

Le développement durable, c'est d'abord le plan de sobriété énergétique qui a déjà commencé en 2022, par les petites actions et par les plus grandes actions et les investissements. Les petites actions, c'est la diminution de la température, « je baisse, je réduis » ; la température est à 19°. C'est aussi le décalage des réductions dans le démarrage du chauffage, qui a eu lieu plus tardivement le 7 novembre et qui se terminera le 15 avril au lieu du 7 mai, si je me souviens bien. C'est aussi l'éclairage des bâtiments non occupés, avec une attention particulière sur l'extinction des feux, si je puis dire. Mais aussi des actions qui s'inscrivent dans des investissements comme les lampadaires à LED dont nous avons parlé tout à l'heure.

Également le remplacement du parc de voitures, plus dans la transition énergétique avec un parc électrique. C'est aussi la circulation douce.

Et pour finir, tout ce qui est déchets, avec la tarification éco-responsable qui va prendre de l'ampleur au niveau de VGP, et également des actions de formation et de sensibilisation du public à la réduction des déchets. Voilà pour le plan de sobriété.

Il y a aussi la réalisation d'une étude portant sur les consommations énergétiques des bâtiments publics. Alors là, c'est Versailles Grand Parc qui l'a menée pour le compte des communes sur son territoire, donc de Noisy-le-Roi également, qui a candidaté à un appel à manifestation d'intérêt du programme Acte 2. Ce dernier est mené

par la Fédération nationale des collectivités concédantes et de régie, qui a pour but de financer des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités. VGP a candidaté pour un montant de 1 million d'euros, et Noisy serait concernée pour 5 bâtiments à hauteur de 8 000 m<sup>2</sup>, mais je n'ai pas encore les résultats, je pense que ce sera en 2023 mais je n'ai pas d'information sur le résultat de l'appel à projets. C'est quand même un moyen de se faire financer aujourd'hui, un moyen important de mutualiser et de gagner en efficacité, notamment sur les sources d'économies que l'on peut réaliser au niveau des bâtiments. Et de répondre aussi aux exigences, notamment du décret Tertiaire, relatif aux obligations d'actions de réduction à la consommation finale dans les bâtiments à usage tertiaire.

Une petite chose sur la projection-débat : elle a déjà eu lieu début février à Bailly, cela est mutualisé avec Bailly et Rennemoulin dans nos actions. C'était la présentation d'un film, suivi d'un débat avec la participation d'associations et le titre du film est : « Mission régénération », qui était sorti en 2022 et qui parle des possibilités de régénérer la terre, qu'il y a encore des moyens pour influencer sur le réchauffement climatique de façon plus positive. Cela a été un beau succès, d'après ce que j'ai entendu. Je vous remercie.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Pauline, pour cette intervention synthétique et précise, je crois que c'était la dernière. Nous allons maintenant ouvrir le débat, les questions, les commentaires concernant tout ce qui vous a été présenté et qui sera les orientations que nous mettrons en œuvre pour l'élaboration du budget qui sera voté en avril. Est-ce qu'il y a des questions ? Je te laisse la parole, Géraldine.

#### **Géraldine LARDENNOIS**

Nous avons eu toutes les orientations par délégation, qui répondent vraiment à nos souhaits, nos lignes directrices qui sont de répondre au mieux, d'apporter tous les services à la population. De bien tenir compte des contraintes qui nous incombent, à savoir ce phénomène actuel de hausse des prix. Et surtout de confirmer notre maintien des taux d'imposition tels qu'ils sont depuis plus de dix ans.

#### **Marc TOURELLE**

Merci, Géraldine et merci à tous les interlocuteurs qui sont intervenus pour décrire, chacun dans leur délégation, les enjeux pour 2023. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Magali.

#### **Magali PRADEL**

Pour le ROB, j'ai une question : en 2021 et 2022, nous avons un tableau qui était bien, avec 8 ans de rétrospective et 5 ans de prospective, et là nous ne l'avons pas eu, il a disparu, c'est dommage.

#### **Géraldine LARDENNOIS**

Cette année, comme nous l'avons expliqué, le contexte actuel est assez compliqué, nous avons donc du mal à nous engager sur des prospectives à plus de 5 ans. Nous avons donc préféré ne pas diffuser un tableau avec des hypothèses sur lesquelles nous devrions revenir très vite.

#### **Marc TOURELLE**

(...) les éléments rétrospectifs qui sont présentés de façon synthétique. Parce que l'objet d'un débat d'orientations budgétaires n'est pas de s'assommer avec des chiffres, nous en aurons suffisamment au moment du vote du budget, mais c'est plutôt de s'inscrire dans une rétrospective pour indiquer quelles sont les orientations que nous prendrons cette année. Oui, André ?

#### **André BLUZE**

J'ai une question au niveau de la communication : Christophe a parlé de tout ce qui était site Internet et je voudrais savoir quand va être développé le logiciel de participation sur Internet. Parce que si l'on va sur le site de Bailly, cela fait depuis trois ans que c'est implanté.

Une autre question : nous avons évoqué un budget participatif pour des jeunes de CM1, CM2, est-ce que dans l'avenir des budgets participatifs vont être développés au niveau de la ville, comme cela se fait dans d'autres villes telle que Saint-Cyr ? Ce serait bien de le mettre en place, peut-être pas maintenant mais c'est dommage que cela n'ait pas été évoqué.

#### **Christophe MOLINSKI**

Sur la première question, la plate-forme participative, nous nous sommes donné comme mission avec les services de la mettre en fonction courant mars, nous nous en rapprochons donc. Cela devrait être fait avant fin mars au plus tard. Celle de Bailly a été rapidement mise en ligne mais elle n'est pas très active. Ce n'est donc pas ce que je souhaite, et Marc non plus, pour moi une plate-forme participative doit être participative, elle doit vivre. Il conviendra donc de choisir les sujets et de les faire vivre, c'est donc prévu avant fin mars.

**André BLUZE**

Pourquoi cela n'a-t-il pas été évoqué au moment de ta présentation ?

**Christophe MOLINSKI**

Parce que nous étions sur une orientation budgétaire et que le budget a été voté l'année dernière, la plate-forme a été financée l'année dernière, je n'avais donc pas de budget à rajouter.

Et sur la deuxième question sur le budget participatif : nous n'avons pas mis le budget participatif en 2023 parce qu'il va être budgété en 2024, c'est quelque chose qui sera construit en 2023.

**André BLUZE**

Si c'est construit en 2023, j'espère qu'il y aura une réunion de municipalité de façon à inclure, à la fois la majorité et l'opposition, de façon à ce que chacun puisse discuter de ce genre de choses. Parce que cela n'intéresse pas uniquement un groupe de personnes, il faudrait que nous puissions discuter, savoir exactement ce que nous allons mettre dans ce budget participatif et quel en sera l'objectif.

**Christophe MOLINSKI**

Exactement, c'est pour cela que c'est assez long à construire, nous savions que budgétairement nous ne pouvions pas le mettre en 2023, nous le mettrons donc en 2024.

**André BLUZE**

J'ai une autre question quant à la salle Jacques Moreau : a-t-on prévu des places de stationnement autour de cette salle, puisqu'il va y avoir du monde ? Et passant tous les jours devant le Clos du Roi, ce n'est pas facile de se garer, avez-vous donc eu cette réflexion ?

**Marc TOURELLE**

Il y a des places de stationnement devant.

**André BLUZE**

Oui, mais il faut passer tous les jours devant et elles sont déjà occupées, il y a 4 places de stationnement.

**Marc TOURELLE**

Oui, pour le moment. Il y en a devant, également en-dessous.

**André BLUZE**

En dessous, c'est pour les gens qui habitent le Clos du Roi.

**Marc TOURELLE**

Non, il y a aussi les 8 places qui sont réservées pour la salle Jacques Moreau.

**André BLUZE**

J'ai souvenir qu'au moment de la présentation du Clos du Roi, il avait été dit qu'il y aurait des parkings à vélo et pour l'instant il n'y en a pas.

**Marc TOURELLE**

Non, je n'ai pas souvenir de ça.

**André BLUZE**

C'est moi qui ai posé la question, je sais très bien qu'il y avait une réponse des Nouveaux constructeurs qui avaient dit qu'il y aurait des parkings.

**Marc TOURELLE**

Je pense que tu confonds peut-être avec les locaux pour les vélos à l'intérieur.

**André BLUZE**

Non, puisque nous avons également évoqué le problème de la circulation douce à ce moment-là.

**Marc TOURELLE**

D'accord. En tout cas, j'ai indiqué que de toute façon, pour moi, il était absolument important que nous puissions identifier les endroits. Il y a à proximité des commerces, à proximité de la gare, il y a des endroits stratégiques comme cela où il faut absolument que l'on ait des parkings à vélo, nous en sommes bien conscients.

**André BLUZE**

Sécurisés, au même titre que ce que l'on peut voir au Chesnay, dans lesquels les gens peuvent mettre leur vélo sans se les faire voler. Cela devrait également faire l'objet d'une discussion avec la population et c'est peut-être à ce titre que le site participatif serait intéressant pour pouvoir poser ce genre de questions.

**Marc TOURELLE**

C'est à cela que nous souhaitons le consacrer, pour pouvoir effectivement prendre l'avis de la population sur un certain nombre de sujets.

**Christophe MOLINSKI**

Il est prévu, et Salvador le sait, avec le SIBANO de construire aussi un parking au sud du SIBANO, mais celui-ci sera fait après le projet Rebond puisqu'il va y avoir des travaux pour faire ce projet. Et le SIBANO veut faire ce parking au sud après les travaux du projet Rebond. Ce ne sera pas immédiat mais c'est aussi prévu mais peut-être que Salvador veut ajouter quelque chose.

**Salvador-Jean LUDENA**

Le SIBANO ne veut pas, il l'a prévu.

**Marc TOURELLE**

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Merci encore à ceux qui ont présenté, un grand merci également à Maud et Géraldine qui ont passé beaucoup de temps pour arriver sur ce document synthétique, qui fait 19 pages mais qui est extrêmement important parce qu'il décrit bien les intentions de la commune. Beaucoup de projets nécessitent, de la part de toute l'équipe de l'administration, beaucoup de travail, de réunions, de coordination. Et je voudrais dire un grand merci à Virginie Rodier aussi, parce que ce sont des projets qui sont importants, qui concernent les engagements que nous avons pris en 2020. Mais qui nécessitent aussi beaucoup, à la fois de réunions, mais aussi de sollicitations auprès des partenaires externes parce que nous ne pouvons pas faire les choses tout seul et ce n'est pas toujours simple.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport, en indiquant que nous allons le voter le 3 avril. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix : qui est contre ? 1 contre. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : André BLUZE, Michel BOISRAME, Catherine DOTTARELLI, 1 contre : Magali PRADEL) :

**ADOpte** le Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette du budget ville pour l'exercice 2023.

**RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES DU SERVICE COMMUN DE LA VILLE DE VERSAILLES ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE A LA VILLE DE NOISY-LE-ROI – 2022/2026**

**Géraldine LARDENNOIS**

Noisy est engagée depuis 2018 avec Versailles Grand Parc dans une convention de mutualisation de services en matière de systèmes d'information et numérique de la ville. C'est-à-dire que c'est Versailles Grand Parc qui s'occupe de tout ce qui va être notre réseau, nos serveurs et nos licences.

Cette mutualisation à un coût : 22 330 € pour 2021, à mettre en rapport avec 2017 lorsque nous avons les charges en direct sans passer par cette convention de mutualisation, nous étions quasiment à 50 000 €. Ce qui est proposé dans la délibération, c'est de prolonger cette convention jusqu'à la fin de la mandature. Ce que l'on nous facture essentiellement c'est du temps humain et un peu d'utilisation de bande passante sur l'utilisation de nos réseaux. C'est une refacturation qui se fait de façon très précise et nous arrivons à identifier les coûts afférents à Noisy.

La délibération consiste à vous proposer de renouveler la convention, et après nous devons voter le coût 2021 et la prévision 2022.

**Marc TOURELLE**

Pour cette première délibération concernant la convention de mutualisation en matière de système d'information et numérique : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** l'adhésion de la ville de Noisy-le-Roi au service commun en matière de systèmes d'information et numérique ;
- 2) **APPROUVE** la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et la ville de Noisy-le-Roi ;
- 3) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution ;
- 4) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**AVENANT FINANCIER 2022 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE NUMERIQUE AVEC LA VILLE DE VERSAILLES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC**

**Géraldine LARDENNOIS**

Chaque année, cette convention donne lieu à un avenant financier pour acter les coûts N-1 et le provisionnel N. Il vous est proposé d'arrêter le montant 2021 à 22 330 € et le prévisionnel 2022 à 21 934 €. Sachant que vous avez, dans l'annexe 4 qui vous a été distribuée, tous les détails, les modalités de calcul de ce coût. Nous n'allons donc peut-être pas rentrer dans le détail, mais vous avez quelque chose de tout à fait étayé et justifié.

**Marc TOURELLE**

Effectivement : mise à disposition du personnel, remboursement de frais, tout cela est extrêmement détaillé. Concernant cet avenant financier pour cette convention de service commun : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier 2022, ci-joint en annexe, à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre de 2021 et les montants prévisionnels au titre de l'année 2022.
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours aux natures 6216 « personnel affecté par le groupement à fiscalité propre » et 62876 « remboursement de frais au groupement à fiscalité propre de rattachement ».

**MINI SEJOUR PEDAGOGIQUE A LA COMMANDERIE D'ARVILLE - VACANCES DE PRINTEMPS 2023**

**Marie-Hélène HUCHET**

Cette année, vu la conjoncture, nous pouvons reprendre les voyages. Lors des prochaines vacances de printemps, l'accueil de loisirs propose un mini séjour pédagogique et ludique à la Commanderie d'Arville pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs. Le séjour se déroulera du 25 au 26 avril inclus, soit une nuit et deux jours, et concerne un groupe de 20 à 24 enfants âgés de 6 à 11 ans, et de 3 accompagnateurs : 1 directeur et 2 animateurs.

Les enfants sont hébergés dans un site se situant au sein de la commanderie, à Couetron au Perche, en région Centre-Val de Loire, dans le Loir-et-Cher, en pension complète du mardi midi au mercredi, goûter inclus. Lors de ce séjour, les enfants découvriront de nombreuses activités autour du Moyen-Âge.

Le montant prévisionnel du séjour pour 24 enfants, les 3 animateurs, le chauffeur, est de 3 776 € TTC. Il comprend le transport en car, aller-retour Noisy - Couetron au Perche, l'hébergement en pension complète et les ateliers. La participation demandée aux familles est de 175 € par enfant sur une base de groupe de 24 enfants. Si le nombre inscrit est inférieur, la participation des familles sera augmentée en conséquence, et si vraiment il n'y a pas d'enfants, nous pourrions annuler ce séjour sans frais, comme il a été demandé par les membres de la commission.

Considérant que la proposition de mini séjour pédagogique de la Commanderie d'Arville, pour 20 à 24 enfants de l'accueil de loisirs du Parc et 3 accompagnateurs,

Considérant que le coût prévisionnel du séjour est fixé à 3 776 €, comprenant les frais de transport, les frais d'hébergement et la pension complète,

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le maire à signer les documents afférents à cette organisation. Cette proposition a été approuvée par les membres de la commission enfance, petite enfance.

**Marc TOURELLE**

Merci, Marie-Hélène. Il vous est donc demandé d'approuver l'organisation de ce mini séjour pédagogique.

**Marie-Hélène HUCHET**

J'ai dû me tromper sur le montant, j'ai dit 175 € au lieu de 157 € par enfant, excusez-moi.

**Marc TOURELLE**

Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE** l'organisation d'un mini séjour pédagogique à la commanderie d'Arville (41) pour 20 à 24 enfants et 3 accompagnateurs de l'Accueil de Loisirs du Parc du 25 au 26 Avril 2023 pour un montant total prévisionnel de 3776 € TTC se décomposant, sous réserve des ajustements liés au nombre définitif d'enfants, comme suit :

Transport Car de Versailles Aller / Retour : Noisy le roi / Couetron au perche	1 390,00 € TTC
Hébergement avec pension complète (du Mardi midi au Mercredi pour le goûter) à la commanderie Atelier vitrail, tir au trébuchet, danse médiévale, blason, chasse au trésor, potion sortilèges	2 386,00 € TTC

- 2) AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à l'organisation de ce mini-séjour avec les prestataires de ce mini-séjour et notamment avec Car de Versailles et la Commanderie d'Arville.
- 3) DECIDE** de fixer, sur la base des coûts indiqués ci-dessus, la participation des familles à 157 € par enfant pour un groupe de 24 enfants.
- 4) PRECISE** que le montant de cette participation sera proportionnellement augmenté si le nombre d'inscrits est inférieur à 20.
- 5) DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 – chapitre 011
- 6) DIT QUE** les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2023 – chapitre 70

**ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS – EXERCICE 2022**

**Marc TOURELLE**

C'est une obligation légale, je crois qu'il y avait quelque chose sur table, je ne sais pas pourquoi.

**Christophe MOLINSKI**

Parce qu'il manquait des indemnités qui ont été rajoutées.

**Marc TOURELLE**

Vous avez ici toute la liste, délégation par délégation, élu par élu, des indemnités qui ont été perçues par chacune et par chacun. Il n'y a pas de vote, c'est simplement une prise d'acte, on prend acte de la communication en conseil municipal de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2022.

**Magali PRADEL**

J'ai deux commentaires. Ce n'est pas indispensable mais cela aurait été mieux d'avoir les sommes. Par exemple, pour Monsieur le Maire, d'avoir la somme des trois rémunérations, même si chacun peut le faire, ce n'est pas très compliqué.

Ensuite, c'est une loi de fin 2019, et il me semble que c'est la première année que nous avons cet état, nous ne l'avons pas eu en 2021.

**Marc TOURELLE**

Il n'y a pas de souci, nous allons demander aux RH.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

**1) PREND ACTE** de la communication de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2022 :

Nom, prénom, fonction	Indemnités brutes perçues au titre de l'année 2022
TOURELLE Marc : - Maire	26 119,26 €
- Vice-Président CA Versailles Grand Parc	25 824,84 €
- Président du syndicat mixte Hydreaulys	17 765,76 €
MOLINSKI Christophe, -1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	6 425,34 €
-Syndicat électricité des Yvelines	8 880,48 €
LARDENNOIS Géraldine, - Adjointe au Maire	6 425,34 €
- Conseillère communautaire	2 137,02 €
KOEBERLE Patrick, Adjoint au Maire	6 425,34 €
FOURCADE Delphine, Adjointe au Maire	6 425,34 €
HUCHET Marie-Hélène, Adjointe au Maire	6 425,34 €
TIMSIT Marc, Adjoint au Maire	6 425,34 €
AGNOFE Marie-France, Adjointe au Maire	6 425,34 €
MOREAU Stéphane, Adjoint au Maire	
- Adjoint au Maire	4 664,31 €
- Elu SIBANO	3 733,97 €
LUDENA Salvador-Jean, Adjoint au Maire	
- Adjoint au Maire	798,82 €
- Elu SIBANO	278,89 €
TURQUET DE BEAUREGARD Guy, Conseiller Municipal	6 425,34 €
DOSSOU Roch, Conseiller Municipal	6 425,34 €
FREMINET Cyrille, Conseil Municipal	6 425,34 €
SERVAIS Dominique, Conseillère Municipale	6 425,34 €
DUVERNOY Jérôme, Conseiller Municipal	6 425,34 €

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

##### **Christophe MOLINSKI**

Une délibération classique puisque, vous le savez, c'est ce qui nous permet d'adapter les emplois au bon fonctionnement de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services. Là, c'est la création d'un poste d'attaché principal à temps complet, ce qui permettra de valider un avancement de grade. Il est donc nécessaire d'ouvrir ce poste d'attaché principal en amont.

##### **Marc TOURELLE**

Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**1) MODIFIE** le tableau des effectifs comme présenté ci-dessous :

Poste créé	
1	Attaché Principal Territorial à temps complet

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie A et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de de l'article L332-14 du CGFP, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**2) DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Marc TOURELLE**

Il s'agit donc d'un projet de mise en conformité, c'est-à-dire le renforcement du barrage de Rennemoulin puisque des études ont montré qu'ils ne pourraient peut-être pas résister à des périodes de crues de retour de 100 ans. Et l'idée est donc que ce barrage puisse résister à une crue centennale, pour cela il faut renforcer le barrage. Beaucoup d'études ont été faites, le dossier a également été présenté en commission des sites, une enquête publique a été menée sur les deux communes de Fontenay-le-Fleury et de Noisy-le-Roi, entre novembre et décembre 2016. En annexe du conseil municipal, vous avez les documents concernant le rapport de l'enquêteur, qui conclut à un avis favorable sur cette enquête publique et qui concerne, à la fois la mise en compatibilité du PLU, mais également ce que l'on appelle une DUP. Puisqu'il fallait également procéder, sur une ou deux parcelles, à l'expropriation sur une toute petite parcelle, sachant que la plupart des parcelles ont été négociée de façon amiable, sans poser aucune difficulté ; mais pour une ou deux parcelles, il fallait donc faire cette DUP.

Ce sont des travaux importants puisqu'ils permettent de mettre davantage en sécurité les populations en aval du barrage de Rennemoulin sur le Ru de Gally. Y a-t-il des questions là-dessus ? Oui, Magali.

**Magali PRADEL**

J'ai un commentaire à faire sur la forme de l'enquête publique, sur sa publicité qui a manifestement été faite à son strict minimum légal. Il n'y a donc pas de souci, sauf que je trouve regrettable que nous soyons une municipalité qui ne fait juste que le strict minimum légal pour faire de l'information, qui est somme toute pour quelque chose de bien au final. Je m'interroge donc que sur le PLU qui va être mis en révision, va-t-il aussi y avoir une communication au strict minimum pour cela, l'enquête publique, ou allons-nous essayer de faire mieux que cela ? Et informer, par exemple, sur le site de la mairie ?

**Marc TOURELLE**

J'ai déjà indiqué que nous allons faire beaucoup de communication sur la révision du PLU, ce que je dis n'est pas une nouveauté. Là, je suis d'accord avec toi, nous aurions pu faire un peu plus de publicité. Cela dit, autant le projet en lui-même est extrêmement important pour la sécurité du barrage, autant sur le formalisme ce sont de petites phrases en rouge qu'il faut juste changer dans le PLU pour permettre que ces travaux aient lieu, parce qu'actuellement le PLU ne le permet pas. Et je ne suis pas sûr que cela mobilise beaucoup de gens de savoir quelles phrases nous allons pouvoir mettre pour permettre ces travaux qui n'étaient pas possibles en l'état. Mais sur la forme, tu as raison, je suis tout à fait d'accord avec toi, et je veillerai la prochaine fois à ce que l'on fasse mieux. Tu l'as dit, du point de vue du syndicat Hydreaulys et de l'enquêteur, les choses ont été vérifiées pour que la publicité légale puisse être respectée. C'est nécessaire mais ce n'est pas suffisant, je partage.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je vous propose donc d'émettre un avis favorable, à la fois sur l'enquête publique, sur la déclaration d'utilité publique et sur la mise en compatibilité du PLU. Je mets donc aux voix : concernant cet avis favorable, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur :

- 1) L'enquête publique unique portant sur l'utilité publique de la mise en compatibilité du PLU : rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 10 janvier 2023
- 2) Le dossier de mise en compatibilité du PLU de Noisy-le-Roi pour ledit projet
- 3) Le parcellaire

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Marc TOURELLE**

Nous avons un total de 7 questions qui m'ont été posées, nous avons répondu à 2 d'entre elles. Il restait les statuts du Sibano qui nous les a fait parvenir, les statuts et le règlement intérieur ont donc été communiqués ce jour.

La liste du patrimoine est un document adossé au budget que nous voterons en 2023, elle sera donc communiquée au moment du vote du budget.

Sur la liste du suivi des dossiers d'autorisation de droit des sols DS, Delphine ?

**Delphine FOURCADE**

Les autorisations de droit des sols sont principalement les permis de construire et les déclarations préalables. Le document a également été envoyé aujourd'hui.

**Magali PRADEL**

J'ai vu le document, merci beaucoup. Cela dit, j'aurais bien aimé avoir les surfaces, parce que sans les surfaces c'est ballot.

**Delphine FOURCADE**

La surface des parcelles ou juste les extensions ?

**Magali PRADEL**

Oui, pour les extensions, la surface des parcelles avant, après, pour savoir ce qui s'est passé entre deux, parce que sinon on ne peut pas avoir d'avis sur le sujet.

**Marc TOURELLE**

D'accord.

J'ai reçu une autre question : il y avait une confusion entre le titre « eaux pluviales », et ensuite « facture des eaux fluviales », il n'y a pas d'eaux fluviales, sauf à considérer que le Ru de Gally atteint le débit de la Seine. Je ne comprends pas bien la question, en tout cas il n'y a pas eu de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales en 2019, je ne sais pas pourquoi on m'a posé cette question.

**Magali PRADEL**

C'était juste dans l'évocation du transfert de la compétence au niveau des eaux pluviales, il y avait un montant évalué, transféré pour Noisy-le-Roi. Je voulais donc avoir une idée des factures que nous avons pu avoir sur les eaux pluviales, j'ai demandé 2019 puisque c'était avant le transfert. Tu dis que l'on en a eu zéro, alors qu'a priori le montant évalué pour le transfert est d'environ 40 000 ou 46 000 €.

**Marc TOURELLE**

Ce sont des montants évalués sur l'ensemble de Versailles Grand Parc mais il y a eu zéro dépense en 2019 et cela fait un moment que nous n'avons pas dépensé d'argent sur les eaux pluviales.

**Magali PRADEL**

C'était bien ce que je pensais et je trouve donc que l'évaluation du budget à 46 000 € est quand même exorbitante alors que cela fait bien longtemps que nous n'avons pas eu de frais sur cette partie.

**Marc TOURELLE**

Sachant qu'aujourd'hui il y a un schéma directeur d'assainissement qui se fait et donc les eaux pluviales y sont, et nous sommes au-devant d'importants travaux sur l'ensemble de Versailles Grand Parc. Mais il n'y a pas eu de travaux en 2019 sur les réseaux pluviaux. Il n'y a eu aucune conséquence sur les attributions de compensation, puisque tout cela se fait sur le budget général de Versailles Grand Parc sans que nous ayons eu à transférer les dépenses. C'est donc Versailles Grand Parc qui prend sur lui les dépenses, il n'y a eu aucune conséquence sur les attributions de compensation, c'est un choix qui a été fait par la collectivité ; merci Versailles Grand Parc.

Concernant le report du CM du 22 mai, nous n'allons pas pouvoir le reporter, nous avons regardé cela en détail. Les conseils municipaux sont le lundi, les lundis 1<sup>er</sup> et 8 mai sont fériés, le 15 c'est la semaine qui suit le pont de l'Ascension, et le lundi 29 mai est le jour de la Pentecôte. C'est donc le seul lundi qui restait sur le mois de mai.

**Magali PRADEL**

Oui, mais on peut peut-être mettre en place un système de participation par Teams.

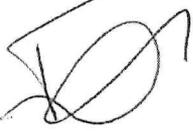
**Marc TOURELLE**

Non, ce n'est pas possible.

Je vous remercie de votre participation, je voudrais remercier les gens qui nous suivent et donner rendez-vous pour le prochain conseil municipal, dont le point principal sera le vote du budget, le lundi 3 avril prochain.

Merci, bonne soirée, bons congés pour ceux qui en prennent et à bientôt.

Secrétaires de séance  
Delphine FOURCADE



Marie-France AGNOFE



A Noisy-le-Roi, le 13 février 2023  
Le Maire,



Marc TOURELLE

